COMMUNE DE CHAMPAGNEY PV ET LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL NUMÉRO 03-2023 DU 17 MARS 2023 A 20H00

Présents à 20h00 : Pascal AUVERNOIS, Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND,

Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Bénédicte VERNE, Pierre VERNE.

Absents excusés : Martial PIOT avec pouvoir à Gilles BURÉ. Stéphanie LEROY avec pouvoir à Bénédicte

VERNE.

Secrétaire de séance : Bénédicte VERNE.

Ouverture de séance 20h00

P.V. ET LISTE DES DELIBERATIONS DU C.M. DU 3 MARS 2023 : Voté à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2023

Pour limiter l'inflation sur nos impôts locaux en 2023, la commune prendra en charge partiellement la hausse prévue par les services fiscaux de nos bases foncières et d'habitation. Le taux communal passera de 44.36 % à 42 % sur le foncier bâti, de 37 % à 35% sur le foncier non-bâti et de 16 % à 15 % sur la taxe d'habitation des résidences secondaires. Cette baisse des taux communaux allègera la part des propriétaires d'un montant total de 7 744 € pour l'ensemble des taxes perçues. Voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le budget communal à l'unanimité.

Lo concon manapan, aproc aron acinoro, approaro lo baagot commana a ranamimo.					
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultats reportés		41 243.70 €	80 699.05 €		
Prévisions 2023	659 443.70 €	618 200.00 €	517 437.91 €	598 136.96 €	
TOTAL	659 443.70 €	659 443.70 €	598 136.96 €	598 136.96 €	

BUDGET PRIMITIF FORET 2023

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le budget annexe forêt à l'unanimité,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 996	40 603	
Prévisions 2023	470 000	475 000	70 000	110 603
TOTAL	470 000	476 000	110 603	110 603

VOTE DES SUBVENTIONS

Serre Vivante : 60 €ADMR : 1 000 €

- AJENA : 40 €

- Association Louveterie : 150 €

- Association sportive Moissey : 300 €

- 3 DCV:0€

- Association sport Val Pesmes : 300 €

- Centre Léon Bérard : 200 € - Souvenir Français : 80 €

- Ukraine : 500 €

- Ecole des métiers à Dijon : 450 €

Condition d'obtention d'une subvention : CER contrat d'engagement républicain est nécessaire pour verser des subventions. Voté à l'unanimité.

Budget primitif lotissement 2023: A été annulé.

Remboursement prêt court terme de 140 000 euros

Pour financer les travaux de 2022. Voté à l'unanimité.

Questions diverses

- parcours de santé : dossier en instruction, réponse en mai 2023.
- Effacement des réseaux secs, coté Pesmes, en juillet 2023
- volets ancienne cure
- réparation pont du Nacey rue basse
- travaux sécurité sur R.D. 112 (rue Principale)

Informations

Clôture de séance : 21h35